

ÉTUDE

SUR LA

TRANSACTION.

EN DROIT ROMAIN ET EN DROIT FRANÇAIS,

PAR

CARLÉ ACCARIAS,

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS,

DOCTEUR EN DROIT.

---

PARIS

COTILLON, LIBRAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT,

REVUEUR DE LA REVUE CRITIQUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE, ETC.

6, rue Saint-Hyacinthe (au coin de la rue Soufflot).

1863

# TABLE.

## DE LA TRANSACTION.

### DROIT ROMAIN.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Caractères essentiels et définition de la transaction. — De sa preuve . . . . .	1
II. — Comment se forme et comment s'exécute la transaction. — Des modalités dont elle est susceptible . . . . .	21
III. — Droits sur lesquels on ne peut pas transiger . . . . .	60
IV. — De la capacité et du pouvoir de transiger . . . . .	100
V. — Des personnes à qui et par qui la transaction est opposable. . . . .	115
VI. — Des objets compris dans la transaction. . . . .	138
VII. — Des causes de nullité et de rescision de la transaction . . . . .	144
VIII. — Comparaison des effets de la transaction et du jugement. . . . .	154

### DROIT FRANÇAIS.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Définition et caractères essentiels de la transaction . . . . .	167
II. — Preuve de la transaction . . . . .	181
III. — Objets sur lesquels on ne peut pas transiger . . . . .	188
IV. — De la capacité et du pouvoir de transiger . . . . .	211
V. — Effets de la transaction. . . . .	252
VI. — Des transactions rescindables. . . . .	303

